

### Ville de Pontivy

## Extrait du registre des délibérations

# Changement d'affectation bâtiment 15 rue du Général Ouinivet

DEL-2019-012

Numéro de la délibération: 2019/012

Nomenclature ACTES: Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine

public

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 28/01/2019

Date de convocation du conseil : 22/01/2019

Date d'affichage de la convocation : 22/01/2019

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents: M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL.

**Étaient représentés :** M. Georges-Yves GUILLOT par M. Paul LE GUERNIC, M. Eddy RENAULT par Mme Soizig PERRAULT.

Était absent excusé : M. Eric SEGUET.

Étaient absents: Mme Émilie CRAMET, M. Loïc BURBAN.

# Changement d'affectation bâtiment 15 rue du Général Quinivet

## Rapport de Stéphanie GUEGAN

En 1974, le bureau d'aide sociale a acquis la propriété situé 15 rue du général Quinivet. Ce bâtiment a été aménagé en 1983 pour accueillir la crèche halte-garderie. Après le départ en 2015 de cette activité, le bâtiment a été loué jusqu'en mai 2018 aux PEP 56 pour y accueillir le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP).

Il convient aujourd'hui de redéfinir l'affectation de ce bien immobilier appartenant au CCAS.

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'administration du CCAS doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil municipal pour tout changement d'affectation des biens lui appartenant.

Il est proposé de maintenir ce bâtiment dans le patrimoine du CCAS afin qu'il puisse être loué.

#### **Nous vous proposons:**

- De réserver l'affectation de ce bâtiment, en priorité, à une activité sociale ou médico-sociale,
- De prévoir qu'à défaut, le Conseil d'administration pourra valider sa mise à disposition pour un autre usage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 29 janvier 2019

LA MAIRE Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE Christine LE STRAT